



Agence d'Information
sur le **Logement**
de la **Guyane** —

L'ADIL en quelques mots :



- Association loi 1901 agréée par le ministère en charge du logement créée en 2013
- Fait partie du réseau des Adil's, lequel est animé par l'ANIL
- Le crédo de l'ADIL : professionnalisme, neutralité et indépendance
- Guichet d'information sur le logement
- 43 000 consultations depuis son ouverture

Pour aller plus loin :

Créée en 2013, l'ADIL de la Guyane (Agence D'Information sur le Logement) a pour mission principale d'informer et de renseigner de manière neutre et indépendante les usagers sur tout ce qui concerne le logement.

La mission concerne principalement trois domaines de compétences (juridique, financier, et fiscal) et se divise en plusieurs thématiques :

- L'accession à la propriété, les financements, l'amélioration de l'habitat, les contrats
- La location
- L'aide au logement
- L'aide au logement de plus démunis
- La maîtrise des consommations d'énergie
- La fiscalité
- Les relations avec les professionnels de l'immobilier (réglementation, mission, honoraires)
- La réglementation sur la qualité de l'habitat
- Les relations de voisinage
- La copropriété

L'ADIL de la Guyane apporte des solutions adaptées à la situation des ménages, qu'il s'agisse de location ou de projet d'accession...

L'ADIL exerce avant tout un rôle préventif ; elle est indépendante et ne remplit aucun rôle commercial. Elle assure gratuitement une information et des conseils personnalisés, complets et neutres. Cette information permet à l'utilisateur de mieux connaître ses droits et obligations, l'état du marché du logement, mais surtout les solutions adaptées à son cas particulier. Il est ainsi en mesure de faire un choix éclairé

et de bien appréhender son projet de logement, en location, en accession à la propriété ou en amélioration.

En outre, pour faciliter le parcours résidentiel des ménages, l'ADIL est devenue depuis janvier 2019 le principal guichet enregistreur de la demande de logement social sur le territoire aux termes de conventions entre l'ADIL, les bailleurs sociaux et la CACL qui a soutenu le projet de l'ADIL et participe à la mise en place de ce point d'accueil sur son territoire.

Le constat semble unanime sur le bien-fondé de ce guichet centralisateur. En effet, outre de faciliter le parcours de l'utilisateur, il permet aussi de consolider les données en matière de demandes de logement, étape nécessaire à la mise en place d'une politique locale efficace et répondant aux enjeux identifiés.

Depuis son ouverture au public, l'activité de l'ADIL n'a cessé de croître, passant de 610 consultations en 2013 à plus de 11000 en 2021. Au total 43 000 consultations ont été menées par les agents de l'ADIL.

De façon générale, l'ADIL souhaite

- Apporter l'information au plus proche de la population,
- Adapter les informations au contexte général,
- Mettre en relation les professionnels et les usagers, utiliser d'autres canaux de communication que les canaux traditionnels,
- Impliquer la jeunesse guyanaise dans la réflexion (sensibilisation),
- Développer l'inclusion numérique sur les territoires hors zones blanches.

Pour ce qui concerne la Guyane, en sus de ces enjeux, il convient de pouvoir apporter au plus grand nombre un logement décent en location et en accession et la bonne appropriation de ce dernier par les usagers.

Les principales missions de l'ADIL

- Mission d'information sur le logement et l'habitat au moyen d'entretiens individuels ou d'actions collectives.

Figure 8 – Évolution du nombre de demandes de logement social en Guyane



Budget création d'un poste de conseiller logement social itinérant

A la demande des bailleurs sociaux, l'ADIL est devenue en 2019 le guichet enregistreur principal du territoire, mission jusqu'alors prise en charge exclusivement par les bailleurs sociaux. En tant que guichet enregistreur, les missions du pôle logement social de l'ADIL sont :

- L'enregistrement des demandes de logement social,
- Le renouvellement de ces demandes,
- La mise à jour des demandes,
- L'information des demandeurs sur le parcours de la demande, le repérage des situations potentiellement prioritaires ou complexes et la réorientation vers les différents partenaires.

Le pôle est composé de 2 conseillères logement social qui reçoivent les usagers en entretien du lundi au jeudi de 8h à 13h afin de traiter leur demande. En 2022, elles ont réalisé 4 947 consultations dont 1 576 créations de demande, 1 319 renouvellements et 1 860 consultations pour l'actualisation des demandes et l'information des demandeurs.

L'ADIL riche de son expérience et reconnu pour la qualité de ses process et de sa connaissance des procédures, de la réglementation et du tissu d'acteurs intervenant dans le cadre de la demande de logement social, propose, en réponse aux besoins exprimés par les agents de terrain, **la création d'un nouveau poste de conseiller logement social** afin d'assurer une permanence d'enregistrement délocalisée au sein même des communes du territoire de la CCDSL à l'instar de la permanence juridique assurée par les conseillers juristes de l'ADIL.

Ce nouveau service a pour but d'aller vers les administrés et de permettre au plus grand nombre de bénéficier de l'accompagnement gratuit d'un professionnel qualifié dans ses démarches d'accès à un logement social. Les difficultés de mobilité jusqu'au siège de l'ADIL à Cayenne conduisent bon nombre d'usagers résidant hors de la commune à se tourner vers un marché parallèle souvent très onéreux pour obtenir le fameux numéro unique ou prolonger la validité de la demande sans considération pour la qualité et véracité des informations qu'y figurent. Depuis 2019, l'ADIL travaille à l'assainissement des données figurant dans le Système National d'Enregistrement, unique base rassemblant toutes les demandes du territoire. La mise en place de cette permanence itinérante permettra de poursuivre le travail de fiabilisation des données entrepris depuis 2019 afin de mener une politique de peuplement plus adaptée aux besoins des habitants de l'EPCI.

Le conseiller logement social dit « itinérant » disposera du matériel nécessaire afin d'assurer les mêmes missions que les conseillers logement social basé au siège à savoir :

- L'enregistrement des demandes de logement social,
- Le renouvellement de ces demandes,
- La mise à jour des demandes,

- L'information des demandeurs sur le parcours de la demande, le repérage des situations potentiellement prioritaires ou complexes et la réorientation vers les différents partenaires.

Le besoin de la présence d'un guichet enregistreur de la demande de logement social ayant été également exprimé sur le territoire de la CACL et afin de limiter les coûts pour les EPCI, nous proposons de mutualiser ce service qui sera donc présent sur les deux territoires.

Les permanences pourront être ainsi réparties sur le territoire :

	CACL		CCDS	
1 ^{er} du mois	Mardi Roura - matin Matoury (Bourg) – après-midi	Vendredi Remire-Montjoly - matin	Lundi Iracoubo – journée	Jeudi Kourou – journée
2 ^{ème} du mois	Lundi Macouria (Bourg) – matin Macouria (Soula) – Après-midi	Jeudi Montsinéry- Tonnegrande – matin Macouria (Bourg) – après-midi	Mardi Iracoubo – journée	Vendredi Kourou – matin
3 ^{ème} du mois	Mardi Roura - matin Remire-Montjoly – après-midi	Vendredi Remire-Montjoly - matin	Lundi Kourou – journée	Jeudi Sinnamary – journée
4 ^{ème} du mois	Lundi Matoury (Bourg) – matin Matoury (Balata) – après-midi	Jeudi Montsinéry- Tonnegrande – matin	Mardi Sinnamary – journée	

Récapitulatif par commune :

Iracoubo : 4 permanences

- 1^{er} lundi du mois (matin et après-midi)
- 2^{ème} mardi du mois (matin et après-midi)

Kourou : 5 permanences

- 1^{er} jeudi du mois (matin et après-midi)
- 2^{ème} vendredi du mois (matin)
- 3^{ème} lundi du mois (matin et après-midi)

Sinnamary : 4 permanences

- 3^{ème} jeudi du mois (matin et après-midi)
- 4^{ème} mardi du mois (matin et après-midi)

BUDGET PREVISIONNEL 2024 – Pôle logement social

		GUICHET ENREGISTREUR			GUICHET ENREGISTREUR
		GE CENTRAL	GE ITINERANT		CONSOLIDE
			PROPOSITION		
			2024		
			CCDS		
Achats		4 170	4 700	5 700	14 570
606110	Eau Electricité	870	0	0	870
606140	Carburants	0	3500	4500	8 000
606300	Petits équipements	300	600	600	1500
606400	Fourn. Bureau	3 000	600	600	4 200
Services Extérieurs		19 321	12 350	12 350	44 021
613000	vehicule	6 000	7 500	7500	21 000
615XXX	Entretiens réparations	4 172	2 500	2500	9 172
615210	Ent & Frs Ent Petits équip (COVID)	310			310
615620	Gardiennage	7 800			7 800
616000	Assurances	879	350	350	1579
618000	Documentation	160	2000	2000	4160
Autres Services Extérieurs		9 556	3 050	4 050	16 656
621000	Personnel extérieur	0			
622600	Honoraires Compta.	2 000	300	300	2 600
622610	Honoraires CAC	1 000	100	100	1 200
623100	Commun° Pub	3 500	1 000	1000	5 500
624100	Transport sur achats	0	300	300	600
625100	Missions	145	1000	2000	3145
625700	Réceptions	998		0	998
626XXX	Frais postaux et Télécommunications	1 913	200	200	2 313
627000	Services bancaires	0	50	50	100
628100	Cotisations	0	100	100	200
Impôts et taxes		248	120	120	488
633000	Formation professionnelle	248	120	120	488
Personnel		57 699	14 575	14 575	86 849
641100	Rémunérations	53 000	13 000	13 000	79 000
645xxx	Charges patronales	1 100	850	850	2 800
647500	Chèques déjeuners	1 958	525	525	3 008
647500	Médecine de travail	115	200	200	515
648000	Formation				
648100	Autres charges de personnel	1526			1526
					0

TOTAL DES CHARGES	90 994	34 795	36 795	162 584
Subventions	90 994			
741190 CACL Guichet enregistreur central	10 000			10 000
741190 CACL		34 795		34 795
741190 CCDS			36 795	36 795
741200 Bailleurs sociaux	80 994			80 994
TOTAL DES PRODUITS	90 994	34 795	37 295	163 084
RESULTAT	0		0	0